

**Présents :** MM Gérard NICOLAS, Jean-Paul BEAL, Lionel CORNAND, Alain BARRAL, Nathalie PLAT, Béatrice ALLIROL, Claude TRIPODI, Michèle PELLISSIER, Marie-José LAURANS, Elisabeth LEMOINE, Aurore ANDRE, Gérard MEISSONNIER, Jean-Luc MOULLET, Guy ARNAUD, Francine ROUSTAN, Albert MOULLET, Patrick GABERT, Françoise MARROU Jean-Michel TRUCHET, Christian SARLIN, Isabelle BOITEUX

**Excusés :** MM. Sylviane BEAUP-TOUCHE (procuration à A. ANDRE), Frank BELLON (procuration à G. ARNAUD), Jérémy BAENE (procuration à JP BEAL), Michèle SOINS-GARCIA (procuration à C. SARLIN)

**Absents :** MM. Jérémy PONS, Marjorie PIGNOL, Laurent GRAILLE, André VIVET

Convocation du 21/03/2018	- Membres en exercice : 29	- Présents : 21 -	Procuration(s) : 4
Secrétaire de séance : N. PLAT	- secrétaire auxiliaire : A. BREMOND,	secrétaire de mairie	

*En préambule, le Maire invite l'assemblée à marquer une minute de silence à la mémoire du Colonel Arnaud BELTRAME, mort en héros lors de l'attaque terroriste de Trèbes, le 23 mars dernier ainsi qu'à l'ensemble des autres victimes.*

### Approbation du compte-rendu sommaire de la séance du 12 décembre 2017

«Pour» : 25

«Contre» :

«Abstention» :

### DEL 2018-01-01

#### Approbation des comptes de gestion 2017

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS, Maire

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2017 (Budget général, Budget « Caveaux funéraires » et Budget «Eau et assainissement») dressés par le Receveur Municipal, Trésorier de Laragne et déclare n'avoir ni observation, ni réserve à formuler.

**Votes : « Pour » : 25 - « Contre » : - « Abst » :**

### DEL 2018-01-02

#### Approbation des comptes administratifs 2017

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS, Maire

Après présentation des comptes administratifs par le Maire, celui-ci s'est conformément à la Loi retiré de la séance. Sous la présidence de M. Jean-Paul BEAL, élu Président de séance, les comptes administratifs 2017 afférents au budget général et aux budgets annexes ont été, l'un après l'autre, approuvés comme suit :

Budget général	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT - TTC	
		Réalisé	Restes à réaliser
Recettes réalisées (A)	1 627 286,83 €	1 660 818,99 €	660 502,85 €
Dépenses réalisées (B)	1 299 340,97 €	1 440 704,78 €	542 575,33 €
Résultat de l'exercice 2017 (C = A - B)	+ 327 945,86 €	+ 220 114,21 €	+ 117 927,52 €
Résultat de l'exercice 2016 (D)	0,00 €	-190 026,45 €	
Résultat de clôture 2017 (E = C + D)	327 945,86 €	30 087,76 €	

Budget caveaux funéraires	EXPLOITATION - HT		INVESTISSEMENT - HT	
	Réalisé	Restes à réaliser	Réalisé	Restes à réaliser
Recettes réalisées (A)	6 420,00 €	0,00 €	6 420,00 €	0,00 €
Dépenses réalisées (B)	6 420,00 €	14 625,00 €	2 140,00 €	0,00 €
Résultat de l'exercice 2017 (C = A - B)	0,00 €	- 14 625,00 €	+ 4 280,00 €	0,00 €
Résultat de l'exercice 2016 (D)	11 984,00 €		-6 420,00 €	
Résultat de clôture 2017 (E = C + D)	11 984,00 €		-2 140,00 €	

Budget Eau potable et assainissement	EXPLOITATION - HT	INVESTISSEMENT - HT	
		Réalisé	Restes à réaliser
Recettes réalisées (A)	259 392,28 €	130 858,35 €	356 236,17 €
Dépenses réalisées (B)	209 826,17 €	196 606,66 €	174 885,45 €
Résultat de l'exercice 2017 (C = A - B)	+ 49 566,11 €	- 65 748,31 €	+ 181 350,72 €
Résultat de l'exercice 2016 (D)	91 300,60 €	11 925,77 €	
Résultat de clôture 2017 (E = C + D)	140 866,71 €	-53 822,54 €	

Votes : « Pour » : 24 - « Contre » : - « Abst » :

#### DEL 2018-01-03

#### Service des eaux - Produits irrécouvrables - admission en non-valeur

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS, Maire

Le comptable public a indiqué que ses services n'ont pas pu recouvrer une facture d'eau d'un montant de 27,15 € émise, en 2015, par la Commune historique de Ribiers à l'encontre d'un débiteur depuis décédé et demande d'admettre cette somme en non-valeur, étant entendu que cette procédure n'exclut pas définitivement l'encaissement de la somme due.

**Le Conseil Municipal décide** l'admission en non-valeur de la liste de pièces n° 2942640211 pour un montant de 27,15 € et sa prise en charge par le budget eau et assainissement 2018.

Votes : « Pour » : 25 - « Contre » : - « Abst » :

#### DEL 2018-01-04

#### Création d'un poste d'Adjoint technique principal

Rapporteur : M. Jean-Paul BEAL, Premier Adjoint délégué au personnel

Un agent, actuellement adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe a été inscrit sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> Classe par voie d'avancement de grade par décision de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion des Hautes Alpes en date du 22 Décembre 2017. Afin de nommer l'agent sur ce grade, il est proposé au Conseil Municipal de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe correspondant et de créer un poste d'Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> Classe à temps non complet de 29H00.

**Le Conseil Municipal, décide**, à compter du 1er mars 2018, la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> Classe à temps non complet de 29H00 et la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe de 29 h 00.

Votes : « Pour » : 25 - « Contre » : - « Abst » :

**DEL 2018-01-05****Création d'un poste d'Agent de Maîtrise en Promotion Interne**

Rapporteur : M. Jean-Paul BEAL, Premier Adjoint délégué au personnel

Un agent, actuellement adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe, a été inscrit sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise par voie de promotion interne par décision du Centre de Gestion des Hautes Alpes en date du 22 Décembre 2017. Afin de nommer l'agent sur ce grade, il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet et de supprimer le poste d'Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> Classe.

**Le Conseil Municipal décide, à compter du 1er mai 2018** la création du poste d'agent de maîtrise à temps complet de 35H00 et la suppression d'un poste d'Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> Classe à temps complet de 35H00.

**Le Conseil Municipal décide** l'admission en non-valeur de la liste de pièces n° 2942640211 pour un montant de 27,15 € et sa prise en charge par le budget eau et assainissement 2018.

**Votes : « Pour » : 25 - « Contre » : - « Abst » :**

**DEL 2018-01-06****Création/suppression d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe**

Rapporteur : M. Jean-Paul BEAL, Premier Adjoint délégué au personnel

Dans le cadre de la réorganisation des services administratifs et de la délibération du 12 décembre 2017 portant fixation des nouveaux horaires d'ouverture au public des mairies, il convient d'augmenter la durée hebdomadaire de service du poste d'adjoint administratif de 2ème classe créé à 28 h 00. Cette modification est assimilée à une suppression et à une création de poste.

**Le Conseil Municipal décide à compter du 1er avril 2018** la création d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>o</sup> Classe pour une durée de 35h00 hebdomadaire et la suppression du poste d'adjoint administratif 2<sup>o</sup> classe créé à temps non complet pour 28 h 00.

**Votes : « Pour » : 25 - « Contre » : - « Abst » :**

**DEL 2018-01-07****Elaboration du PLU – Convention de partenariat avec le CAUE 05**

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS, Maire

Le Rapporteur rappelle la délibération n°2016-09-04 du 15 novembre 2016 décidant de prescrire l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme à l'échelle de la commune nouvelle. Il lui semble opportun de s'attacher les services du CAUE des Hautes-Alpes pour accompagner la commune dans la procédure jusqu'au recrutement du bureau d'études qui sera chargé d'élaborer le nouveau PLU. Il fait part du projet de convention de partenariat établi, à cet effet, par le CAUE. Il précise que la participation de la commune au financement de la mission s'élèverait à 3 250 € (base 10 journées de travail).

**Le Conseil Municipal autorise** le Maire à signer avec le CAUE des Hautes-Alpes la convention de partenariat proposée.

**Votes : « Pour » : 25 - « Contre » : - « Abst » :**

**DEL 2018-01-08****Classement de la voirie communale à Châteauneuf de Chabre – Convention avec IT 05**

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS, Maire

La Commune historique de Châteauneuf de Chabre avait confié à l'Agence IT 05 l'élaboration du tableau de classement de la voirie communale et de la voirie rurale. Il a lieu de formaliser cette mission via la conclusion d'une convention de maîtrise d'ouvrage dont le coût s'élève à 1 176 euros.

**Le Conseil Municipal autorise** le Maire à signer avec l'Agence IT 05 la convention de maîtrise d'ouvrage proposée.

**Votes : « Pour » : 25 - « Contre » : - « Abst » :**

**DEL 2018-01-09****Captages d'eau à Antonaves – Convention de servitude de passage**

Rapporteur : Mme Isabelle BOITEUX, Maire-déléguée d'Antonaves

Pour permettre la surveillance et la maintenance des sources d'eau potable et du réservoir situés sur Antonaves, les services de l'Etat, les agents, élus et différentes entreprises sont amenés à se rendre sur place plusieurs fois par an, avec les véhicules. Ils doivent à cet effet traverser des propriétés privées. Les propriétaires concernés, que Madame BOITEUX remercie vivement, acceptent de concéder à la commune et à titre gratuit des servitudes de passage.

Propriétaire	Parcelle	Surface impactée
M. René GIRARD	A 431	504 m <sup>2</sup>
M. Henri IMBERT	B 081	486 m <sup>2</sup>
M. Jean-Michel TRUCHET	B 091	192 m <sup>2</sup>
Mme Dominique ARNAUD	A 715	250 m <sup>2</sup>
	A 716	480 m <sup>2</sup>

Les actes correspondants peuvent être établis en la voie administrative.

**Le Conseil Municipal accepte** la conclusion des conventions de servitude de passage proposées et **désigne** Monsieur Jean-Paul BEAL, Premier Adjoint, pour procéder à la signature des actes administratifs correspondants qui seront ensuite authentifiés par le Maire avant transmission au Service des Hypothèques.

**Votes : « Pour » : 25 - « Contre » : - « Abst » :**

**Forêt communale à Antonaves – Révision d'aménagement**

Dans l'attente d'un complément d'information, les élus décident de différer ce point de l'ordre du jour à une prochaine séance.

**DEL 2018-01-11****Accueil de loisirs – Convention avec la Fédération des Foyers Ruraux**

Rapporteur : Mme Nathalie PLAT, Adjointe à la jeunesse et aux affaires scolaires

Depuis quelques années, la commune confie la gestion de l'accueil de loisirs des jeunes à la Fédération des Foyers Ruraux des Alpes de Haute-Provence. La commission « Enfance-Jeunesse » juge le bilan de l'année écoulée satisfaisant, quantitativement comme qualitativement, et propose, par conséquent, de signer une nouvelle convention pour l'année 2018 pour un montant de 10 117 €.

**Le Conseil Municipal décide** de confier la gestion de l'accueil de loisirs pour 2018 à la Fédération des Foyers Ruraux des Alpes de Haute-Provence et **autorise** le Maire à signer la convention correspondante.

**Votes : « Pour » : 25 - « Contre » : - « Abst » :**

**DEL 2018-01-12**  
**Attribution d'un prêt de secours**

Rapporteur : Mme Michèle PELLISSIER, Adjointe aux affaires sociales

Une personne domiciliée sur la commune à Ribiers a présenté une demande de prêt social d'un montant de 250 euros en vue de l'acquisition d'un équipement de première nécessité. La commission ad-hoc a examiné les ressources et les charges de l'intéressée et propose d'accorder le prêt demandé.

**Le Conseil Municipal décide** à titre exceptionnel, d'accorder à la personne concernée un prêt social d'un montant de 250 euros remboursable en dix échéance de 25 euros à compter du 1er mai 2018.

**Questions et informations diverses**

➔ **Valorisation du Patrimoine**

Rapporteur : Mme Béatrice ALLIROL

Le Syndicat Mixte du Parc des Baronnies réalise actuellement l'inventaire du patrimoine local. Il appartiendra ensuite à la commune de décider des éléments à valoriser et à exploiter notamment d'un point de vue touristique sachant que le «classement» des biens communaux comme privés rendra éligible leur restauration à une subvention régionale à hauteur de 40 %.

Le Parc va également répertorier tous les chemins communaux. Cet état des lieux permettra à la commune de décider des moyens à mettre en œuvre pour les aménager en vue de développer la « mobilité douce » notamment entre les territoires des ex-communes.

➔ **Les véhicules électriques**

Rapporteur : M. Albert MOULLET, Maire-délégué de Châteauneuf-de-Chabre, Président du SYME 05  
Afin de promouvoir le véhicule électrique et les infrastructures de recharge, le SYME 05 organisera en octobre 2018 le salon de la voiture électrique. En outre, le «e-rallye 2018» réservé aux véhicules «100 % électrique» et organisé par l'Automobile Club de Monaco fera escale à Laragne-Montéglin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

La prochaine séance est fixée au jeudi 5 avril 2018 – 18 h 00

Le Maire,

Gérard NICOLAS

